

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2017

Numéro de version 2

Révision: 22.02.2017

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
  - **Nom du produit** *DPF Cleaner Foam*
  - **Code du produit** 86547
  - **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT
  - **Emploi de la substance / de la préparation** Dégraissant
  - **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
  - **Producteur/fournisseur :**  
KENT France SAS  
29 RUE CHARLES EDOUARD JEANNERET  
TECHNOPARC  
78300 POISSY
  - **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Tel: 01 82 03 02 15 Heures de bureau, de 08.00 à 17.00
- Tel: 01 82 03 02 15 Heures de bureau, de 08.00 à 17.00  
Fax: 01.82.03.02.82  
SDS@kenteurope.com

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
2-aminoéthanol  
Alcoholethoxylaate

- **Mentions de danger**  
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- **Conseils de prudence**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2017

Numéro de version 2

Révision: 22.02.2017

### Nom du produit DPF Cleaner Foam

(suite de la page 1)

- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Indications complémentaires:

Contient (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

• **Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

#### Composants contribuant aux dangers:

CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-25%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (contient < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8)) ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	1-10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane liquéfié ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	1-10%
	Alcoholethoxylaat ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	<2,5%
CAS: 7320-34-5 EINECS: 230-785-7	tetrapotassium pyrophosphate ⚠ Eye Irrit. 2, H319	<2,5%
CAS: 141-43-5 EINECS: 205-483-3 Reg.nr.: 01-2119486455-28	2-aminoéthanol ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	<5%

• **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

• **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

• **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

• **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

• **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

• **après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou brouillard d'eau. Combattre les foyers importants par de brouillard d'eau ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

• **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

• **Équipement spécial de sécurité :** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2017

Numéro de version 2

Révision: 22.02.2017

**Nom du produit DPF Cleaner Foam**

(suite de la page 2)

 · **Autres indications** Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloignées les sources d'incendie

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

#### · Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (due p.ex. à des lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### · Stockage :

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.· **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire

##### · Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

#### · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

##### 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VME Valeur à long terme: 308 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
risque de pénétration percutanée

##### 106-97-8 butane (contient < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8))

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m<sup>3</sup>, 800 ppm

##### 141-43-5 2-aminoéthanol

VME Valeur momentanée: 7,6 mg/m<sup>3</sup>, 3 ppm  
Valeur à long terme: 2,5 mg/m<sup>3</sup>, 1 ppm  
risque de pénétration percutanée

#### · DNEL

##### 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral	Long terme systémique	36 mg/kg/day (Consommateur)
Dermique	Long terme systémique	121 mg/kg/day (Consommateur) 283 mg/kg/day (Travailleur)
Inhalatoire	Long terme systémique	37,2 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur) 308 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)

##### 7320-34-5 tetrapotassium pyrophosphate

Inhalatoire	Long terme systémique	0,68 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur)
-------------	-----------------------	---------------------------------------

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2017

Numéro de version 2

Révision: 22.02.2017

### Nom du produit DPF Cleaner Foam

(suite de la page 3)

		2,79mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)
<b>141-43-5 2-aminoéthanol</b>		
Oral	Long terme systémique	3,75 mg/kg bw/d (Consommateur)
Dermique	Long terme systémique	0,24 mg/kg bw/d (Consommateur)
Inhalatoire		1 mg/kg bw/d (Travailleur)
	Long terme systémique	2 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur)
	Long terme local	3,3 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur) 2 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur) 3,3 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)

· **PNEC****34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol**

PNEC	19 mg/l (Aqua (eau douce))
	190 mg/l (Aqua (intermittent))
	19 mg/l (Aqua (marine))
	70,2 mg/kg (Sédiments d'eau douce)
	7,02 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)
	4168 mg/l (Sewage treatment plant)
	2,74 mg/kg (Sol)

**7320-34-5 tetrapotassium pyrophosphate**

PNEC	0,05 mg/l (Aqua (eau douce))
	0,005 mg/l (Aqua (marine))

**141-43-5 2-aminoéthanol**

PNEC	0,085 mg/l (Aqua (eau douce))
	0,025 mg/l (Aqua (intermittent))
	0,0085 mg/l. (Aqua (marine))
	0,425 mg/kg (Sédiments d'eau douce)
	0,0425 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)
	100 mg/l (Sewage treatment plant)
	0,035 mg/kg (Sol)

· **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Equipement de protection individuel :**· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire :**

Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante.

Filtre A/P2.

· **Protection des mains :**

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Tous gants de protection chimique certifiés selon la norme EN 374

Caoutchouc nitrile (0.35 mm)

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0.5$  mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité:  $\text{taux} \leq 480$

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2017

Numéro de version 2

Révision: 22.02.2017

### Nom du produit DPF Cleaner Foam

(suite de la page 4)

#### · Protection des yeux :



Lunettes de protection.

#### · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales.

##### · Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	selon désignation produit
Odeur :	caractéristique

· valeur du pH à 20 °C: 11,7

##### · Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non applicable, s'agissant d'un aérosol

· Point d'éclair : non applicable, s'agissant d'un aérosol

· Température d'inflammation : 270 °C

· Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

##### · Limites d'explosion :

inférieure :	1,1 Vol %
supérieure :	14,0 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité à 20 °C: 1,011 g/cm<sup>3</sup>

##### · Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : non ou peu miscible

##### · Teneur en solvants :

Teneur en substances solides : 1%

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

· 10.4 Conditions à éviter Chaleur. Les surfaces chaudes. Sources d'ignition. Flames.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

###### 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral	LD50	5135 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	9500 mg/kg (Rat)

(suite page 6)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2017

Numéro de version 2

Révision: 22.02.2017

### Nom du produit DPF Cleaner Foam

(suite de la page 5)

#### 106-97-8 butane (contient < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8))

Inhalatoire LC50 (4 hr) 658 mg/m3 (Rat)

#### 141-43-5 2-aminoéthanol

Oral LD50 2050 mg/kg (Rat)

Dermique LD50 1000 mg/kg (rbt)

#### · Effet primaire d'irritation :

##### · de la peau :

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

##### · des yeux :

Provoque des lésions oculaires graves.

· **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique :

#### 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

EC50 1919 mg/l (Daphnia magna)

#### 7320-34-5 tetrapotassium pyrophosphate

LC50 &gt;750 ug/l (Poisson)

&gt;750 ug/l (Leuciscus Idus) (48 hour)

#### 141-43-5 2-aminoéthanol

EC50 (24 hr) 140 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

EC50 &gt; 1000 mg/l (Activer boues) (OECD 209, aquatic)

110 mg/l (Pseudomonas Putida) (16 hr - DIN 38412 Part 8)

EC50 (48 hr) 65 mg/l (Daphnia magna) (RL 84/449/EWG, C.2)

EC50 (72 hr) 2,5 mg/l (Algues) (OECD 201)

22 mg/l (Algae (Scenedesmus subspicatus)) (RL 92/69/EWG, C.3)

LC50 (96 hr) 170 mg/l (Poisson)

150 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

2070 mg/l (Pimephales promelas)

NOEC (21 days) 0,85 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · Autres indications écologiques :

##### · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

#### · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT**: Non applicable.

· **vPvB**: Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2017

Numéro de version 2

Révision: 22.02.2017



**Nom du produit DPF Cleaner Foam**

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.1 Numéro ONU</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul>  | <p style="text-align: right;">UN1950</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b></li> <li>· <b>ADR</b></li> <li>· <b>IMDG</b></li> <li>· <b>IATA</b></li> </ul>  | <p style="text-align: right;">1950 AÉROSOLS<br/>AÉROSOLS<br/>AÉROSOLS, inflammable</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b></li> <li>· <b>ADR</b></li> </ul> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Classe</b></li> <li>· <b>Étiquette</b></li> </ul> | <p style="text-align: right;">2 5F Gaz.<br/>2.1</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>IMDG, IATA</b></li> </ul> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Class</b></li> <li>· <b>Label</b></li> </ul>   | <p style="text-align: right;">2.1<br/>2.1</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.4 Groupe d'emballage</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul>  | <p style="text-align: right;">néant</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b></li> <li>· <b>Polluant marin :</b></li> </ul>  | <p style="text-align: right;">Non</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b></li> <li>· <b>Indice Kemler :</b></li> <li>· <b>No EMS :</b></li> <li>· <b>Stowage Category</b></li> <li>· <b>Stowage Code</b></li> <br/> <li>· <b>Segregation Code</b></li> </ul>   | <p style="text-align: right;">Attention: Gaz.<br/>-<br/>F-D,S-U<br/>A<br/>SW1 Protégé des sources de chaleur<br/>SW22 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre:<br/>Catégorie A. Pour les aérosols avec une capacité supérieure à 1 litre:<br/>Catégorie B. Pour les aérosols DÉCHETS: Catégorie C, des locaux d'habitation.<br/>SG69 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre:<br/>Séparation des matières comme pour la classe 9. Stow "séparé de«<br/>classe 1 sauf pour la division 1.4. Pour les aérosols avec une capacité<br/>supérieure à 1 litre: Séparation des matières comme pour la subdivision<br/>appropriée de la classe 2. Pour les aérosols déchets: Séparation des<br/>matières comme pour subdivision appropriée de la classe 2.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b></li> </ul>  | <p style="text-align: right;">Non applicable.</p>  |

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2017

Numéro de version 2

Révision: 22.02.2017

### Nom du produit DPF Cleaner Foam

(suite de la page 7)

#### · Indications complémentaires de transport :

· <b>ADR</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	1L
· <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· <b>Catégorie de transport</b>	2
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	D
· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	1L
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E0 Non autorisé en quantités exceptées
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
  - **Prescriptions nationales :**
  - **Directives techniques air :**
- | Classe | Part en % |
|--------|-----------|
| NK     | 95,0      |
- **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
  - **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H312 Nocif par contact cutané.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 Nocif par inhalation.

#### · Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement

#### · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 ICAO: International Civil Aviation Organisation  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 DOT: US Department of Transportation  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1  
 Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1  
 Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé  
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B  
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

#### · \* Données modifiées par rapport à la version précédente \*